



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**91<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 7-9 mai 2012**

UNIDROIT 2012  
C.D. (91) 11 Add.  
Original: français  
avril 2012

**Point No. 12 de l'ordre du jour: Ressources et politique d'information d'UNIDROIT**

**c) La base de données sur le droit uniforme - CMR**

(Note préparée par le Professeur Jacques Putzeys,  
membre *ad honorem* du Conseil de Direction)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur la mission confiée au Professeur Jacques Putzeys concernant la partie de la base de données UNILAW relative à la CMR</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note et décharger le Prof. Putzeys de sa mission</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2011-2013</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Rapport 90<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (C.D. (90) 18)</i>

**INTRODUCTION**

1. Après la décision prise par le Conseil de Direction lors de sa 89<sup>ème</sup> session (2010) de redimensionner les objectifs de la base de données sur le droit uniforme, le Conseil de la Fondation de droit uniforme avait demandé en 2011 au Professeur Jacques Putzeys, membre *ad honorem* du Conseil de Direction d'UNIDROIT, de sonder la possibilité d'une coopération avec l'Institut de droit international des transports (IDIT) concernant la partie de la base de données portant sur la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR). Le Conseil de Direction avait confirmé la demande du Conseil de la Fondation lors de sa 90<sup>ème</sup> session (2011).

2. Le présent document présente le rapport du Prof. Putzeys sur la mission qui lui a été confiée.

### Rapport Base UNIDROIT/IDIT

Au cours de sa réunion du 7 mai 2011, le Conseil de la Fondation a été informé d'une proposition de collaboration de l'Institut du droit international du transport (IDIT) à la section de la base de données UNILAW relative à la CMR (UNIDROIT). J'ai été chargé d'une mission d'exploration relative à cette proposition; cette mission a été confirmée par Conseil de Direction d'UNIDROIT le 9 mai 2011.

Depuis cette réunion:

- Plusieurs contacts ont eu lieu par courriel et par téléphone, mais aussi à l'occasion de réunions qui se sont tenues:
  - à Rouen, le 6 juillet 2011, avec le président de l'IDIT, M. Michel Gout, et sa directrice scientifique, Mme Cécile Legros,
  - à Rome, le 18 octobre 2011, entre M. Ludovic Couturier (IDIT) et Mme Lena Peters, responsable de la Base (réunion technique),
  - à Rome, le 28 novembre 2011, avec M. Michel Gout, Mme Cécile Legros et M. Ludovic Couturier, du côté de l'IDIT, et Sir Roy Goode et M. J.A. Estrella Faria, du côté d'UNIDROIT.
- Après examen de tous les aspects juridiques, pratiques et techniques, la proposition de collaboration est devenue une proposition de reprise de la section de la base de données sur la CMR.
- Cette proposition s'est traduite dans une lettre d'intention signée par le Secrétaire général d'UNIDROIT et le Président de l'IDIT au mois de décembre 2011; UNIDROIT et l'IDIT ont ainsi convenu que la section de la base de données sur la CMR serait cédée gratuitement à l'IDIT qui en assumerait à l'avenir la gestion et la responsabilité et en assurerait la continuité, étant entendu que l'accès à la Base resterait gratuit.
- Un calendrier précis des opérations a été établi.
- Un protocole d'accord a été signé le 10 février 2012 par le Secrétaire général d'UNIDROIT et le Président de l'IDIT. Ce protocole:
  - consacre la cession gratuite à l'IDIT de la section de la base de données sur la CMR et la gestion de cette base par l'IDIT, sous le vocable "Base CMR UNIDROIT/IDIT" ,
  - détermine les modalités de gestion et d'exploitation de cette base par l'IDIT.
- Actuellement, les développements informatiques se mettent en place conformément au calendrier annexé au protocole d'accord et la base de données "CMR UNIDROIT/IDIT" sera, d'après les prévisions, mise en ligne au début du mois de juin 2012. Elle sera présentée officiellement lors de l'Assemblée Générale de l'IDIT à Rouen le 20 juin 2012.

En conséquence, il m'apparaît que la mission dont j'ai été chargé est remplie et je prie le Conseil de la Fondation et le Conseil de Direction de m'en décharger. Je les remercie pour leur confiance.

Prof. Jacques Putzeys

20 avril 2012